

Mon fils est accusé de dégradations sans preuve

Par pascal, le 21/12/2009 à 05:59

Bonjour,

Mon fils de 14 ans et 2 de ses camarades passaient près d'engins de travaux en sortant du lycée. Ils ont trouvé une bombe de peinture au sol que l'un d'eux a ramassée. Le propriétaire des engins les a interpelés, les accusant d'avoir "tagué" ses engins. Il a confisqué la bombe de peinture et est allé porter plainte à la gendarmerie et réclame 30 000 € de dédommagement. La bombe en question ne possédait pas d'embout et était inutilisable. Les jeunes nient avoir touché à ses engins. Ce monsieur ne les a pas vu faire. Je suis convoqué avec mon fils demain à la gendarmerie. Quelle suite pourrait être donnée ? Que peut-il faire sans preuve ? Comment défendre mon fils qui n'a rien fait à part être présent au mauvais moment et au mauvais endroit ?

Merci beaucoup pour vos conseils.

Par Tisuisse, le 21/12/2009 à 08:33

Bonjour,

Faites très attention aux termes que vous employez. Vous parlez d'un "lycée". Votre fils, serait-il en seconde, en première ou en terminale ? Si oui, il est effectivement lycéen. A 14 ans, on est en 4e ou en 3e, on est donc collégien, pas lycéen, et son établisement scolaire est un collège, pas un lycée car les collèges sont gérés par le conseil général et les lycées

sont gérés par le conseil régional. En matière de droit, un chat est un chat, pas autre chose.

Je vous conseille de prendre avis d'un avocat pour assurer la défense de votre fils et l'avocat saura contrer les accusations portées contre ces 3 ados, mais pour ça, il faudra effectivement être certaine que ce que les ados ont raconté soit la bonne version. En attendant, voyez votre assureur Responsabilité Civile car vous avez certainement une assistance juridique dans ce contrat.

Par pascal, le 21/12/2009 à 08:37

Mon fils est bien au lycée (en seconde) car il a 1 an d'avance. Merci pour vos conseils